

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE**  
**ET RURAL DU PAYS DES MARAIS**  
**FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY**

Séance du 27 février 2013

L'an deux mil treize, le vingt-sept février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Joëlle LEVAVASSEUR.

Présents : Joëlle LEVAVASSEUR, Philippe LHULLIER, Roland LEPUISSANT, Françoise COHEN, Michèle BIARD, Bruno HAMEL, Marie-Noëlle HOUSSIN, René LAMAZURE, Rose-Marie LELIEVRE, Stéphanie TAPIN, Jacques VANTOMME

Absents excusés : Rémi CUCU

Délibération N° 2013- 04-08 - Compte Administratif 2012 –Budget Principal
---

Le comité syndical, à l'unanimité,  
 ACCEPTE le compte administratif présenté par René LAMAZURE, vice président, dressé par Joëlle LEVAVASSEUR, Présidente

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		2 907.83		15 209.13		18 116.96
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	5 270.37	883.17	19 165.37	29 841.14	24 435.74	30 724.31
	5 270.37	3 791.00	19 165.37	45 050.27	24 435.74	48 841.27
Résultats de clôture	1 479.37			25 884.90		24 405.53
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 270.37</b>	<b>3 791.00</b>	<b>19 165.37</b>	<b>45 050.27</b>	<b>24 435.74</b>	<b>48 841.27</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 479.37</b>			<b>25 884.90</b>		<b>24 405.53</b>

Délibération N° 2013- 04-09 - Compte Administratif 2012 -Zone artisanale
--

Le comité syndical, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le compte administratif présenté par René LAMAZURE, vice président, dressé par Joëlle LEVAVASSEUR, Présidente

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	45 534.56			9 388.30	36 146.26	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	40 852.75	48 807.48	90 427.27	81 038.97	131 280.02	129 846.45
	86 387.31	48 807.48	90 427.27	90 427.27		129 846.45
Résultats de clôture	37 579.83			0.00	37 579.83	
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>37 579.83</b>			<b>0.00</b>	<b>37 579.83</b>	

Délibération N° 2013- 04-10 - Affectation du résultat Budget Principal

#### BUDGET SIATR

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012

Madame la Présidente rend compte au comité syndical des résultats de l'exercice 2012

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 10 675.77 €

⇒ Dans la section d'investissement, un déficit de 4 387.20 €

A la clôture de l'exercice 2012

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 25 884.90 €

⇒ Dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 1 479.37 €

Les restes à réaliser

⇒ Dépenses : €

⇒ Recettes : €

Soit un déficit de €

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : R compte 1068 1 479.37 €

⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement : R compte 002 24 405.53 €

⇒ Reprise du déficit d'investissement : D compte 001 1 479.37 €

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, et en ayant délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2012

Délibération N° 2013- 04- 11 - Affectation du résultat Zone Artisanale

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012

Madame la Présidente rend compte au comité syndical des résultats de l'exercice 2012.

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un déficit de 9 388.30 €  
⇒ Dans la section d'investissement, un excédent de 7 954.73 €

A la clôture de l'exercice 2012

⇒ Dans la section de fonctionnement, un résultat cumulé de 0.00 €  
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 37 579.83 €

Les restes à réaliser

⇒ Dépenses : 0,00 €  
⇒ Recettes : 0,00 €  
Soit un excédent de 0,00 €

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : R compte 1068 0.00 €  
⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement : R compte 002 0.00 €  
⇒ Reprise du déficit d'investissement : D compte 001 37 579.83 €

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, et en ayant délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2012.

Délibération N° 2013- 04-13 - Compte de gestion 2012

Le comité syndical, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif du Syndicat et de son budget annexe, la zone artisanale de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'assemblée :

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion du Syndicat et son budget annexe, la zone artisanale, dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N° 2013- 04-13 - Participations Communales

Les membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique et Rural du Pays des Marais fixent les participations communales à compter du 1er janvier 2013 comme suit :

▪ Feugères	7 000,00 €
▪ Marchésieux	7 000,00 €
▪ Saint Martin d'Aubigny	7 000,00 €

A l'unanimité, les membres du Syndicat décident de demander un acompte aux communes de 2 000,00 € en Avril 2013.

Délibération N° 2013- 04- 14 - Remboursement heures des employés municipaux

Madame la Présidente informe les membres du Comité que, selon un relevé des heures du personnel, le coût des employés municipaux au titre de 2012 pour la commune de Marchésieux est de 1 042 euros et pour Saint Martin d'Aubigny est de 5 630 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Accepte

le versement de 1 042.00 € à la Commune de Marchésieux  
et de 5 630.00 € pour la commune de St Martin d'Aubigny

Au titre des travaux réalisés en 2012 par les employés municipaux de ces deux Communes.

Délibération N° 2013- 04- 15 - Subvention d'équilibre budget Zone Artisanale

Le comité syndical, à l'unanimité,

FIXE la subvention d'équilibre dans la limite des crédits votés lors du budget 2013 soit un montant maximum de 14 700.00 €.

Le montant définitif sera calculé en fin d'exercice pour l'équilibre du budget.

Délibération N° 2013- 04- 16 - Amortissement – Eco Hameau

Mme la Président informe les membres du Comité que suite à non reconduction de l'opération Eco-Hameau, il convient d'amortir les frais concernant l'étude et l'annonce légale,

Le comité syndical, à l'unanimité,

Accepte d'amortir sur une durée de 2 ans les frais d'études et les frais d'insertion concernant l'opération Eco-Hameau.

Délibération N° 2013- 04- 17 - BUDGET PRIMITIF 2013 - Zone Artisanale

Le comité syndical, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif zone artisanale 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	95 062.00 €
Section d'investissement :	91 160.00 €

Délibération N° 2013- 04- 18 - BUDGET PRIMITIF 2013

Le comité syndical, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	55 643.00 €
Section d'investissement :	43 310.00 €



<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
LEVAVASSEUR Joëlle	
LHULLIER Philippe	
LAMAZURE René	
BIARD Michèle	
COHEN Françoise	
CUCU Rémi	Absent excusé
HAMEL Bruno	
HOUSSIN Marie-Noëlle	
LELIEVRE Rose-Marie	
LEPUISSANT Roland	
TAPIN Stéphanie	
VANTOMME Jacques	